AVIS PUBLIC

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, qu'il y aura présentation et adoption des états financiers consolidés pour l'année se terminant au 31 décembre 2024 lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Antoine-de-Tilly, qui se tiendra le 9 septembre 2025, à 20h, au 955, rue de l'Église, à Saint-Antoine-de-Tilly.

Donné à Sainte-Antoine-de-Tilly,
ce 30 aout 2025.

Samuel Bergeron
Greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Samuel Bergeron , greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, résidant de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Saint-Antoine-de-Tilly**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 aout 2025.

Samuel Bergeron
Greffier-trésorier par intérim